

Habitantes et habitants de Develier :

Ces dernières années, les autorités sont poussées à instaurer des zones 30 dans les quartiers résidentiels pour « protéger les enfants », se basant notamment sur des chiffres issus d'études datant des années 70. Les études récentes aboutissent à dix fois moins de risques que prétendus. Les enfants s'amuse aussi de moins en moins dans les rues, jusqu'à 5 fois moins que dans les années 70. À cela plusieurs raisons, les jeux ne sont plus les mêmes, de vrais espaces de jeu ont été créés et la circulation toujours plus importante rend la rue de toute façon inadaptée pour vraiment y jouer.



Les zones 30 n'améliorent pas la sécurité dans des quartiers... où les accidents y sont déjà l'exception de l'exception. Comme ici à Develier, où il n'y a jamais eu d'accident grave recensé dans les rues concernées par le dernier projet communal. Le projet communal introduira la zone 30 dans presque TOUTES les rues.

Les piétons changent leurs comportements à cause des zones 30. Ils abandonnent toute méfiance face à la circulation et ne font plus attention ! Les zones 30 changent aussi l'attitude des automobilistes qui désormais se concentrent plus sur leur compteur que sur les conditions et donc les piétons qui pourraient vouloir traverser. Les zones 30 provoquent un changement de logique négatif. Aujourd'hui chacun connaît et assume ses responsabilités. Demain, chacun revendiquera ses droits et oubliera ses devoirs.

Il faut arrêter de croire que de mettre des lois et des limitations partout est utile et encore moins souhaitable. La cohabitation dans le trafic doit se baser sur le respect et l'éducation, pas sur des lois arbitraires et aussi extrêmes. Où arrêterons-nous ? Berlin a instauré des zones 10 l'année passée!

Les zones 30 ne rendent pas la route plus sûre, pas plus qu'un panneau « interdiction de se noyer » n'empêchera la noyade dans une piscine !

Les mesures de vitesses faites en 2010 dans les 3 rues principalement concernées donnent des résultats inquiétants :

À la rue de la GOLATTE, 82% des usagers auraient pu être amendés car ils dépassaient le 30 km/h.

À la rue de l'AIGRE-VIE, c'est 65% des usagers auraient pu être amendés et

À la rue de la COMMUNANCE, 49% des usagers auraient pu être amendés !

Étaient-ils des criminels pour autant ?

Avec la zone 30, oui, la majorité des usagers seront traités en criminels !

Afin de garantir la sérénité dans le village, l'association Mobilant.org a décidé de lancer une initiative communale pour maintenir la limitation générale qui a fait ses preuves. Les zones 30 ont été prévues pour les abords des écoles et pas dans toutes les rues. L'initiative garderait en zone 30 les abords des écoles mais demande de maintenir la limitation générale pour toutes les autres rues.

L'initiative que nous vous demandons de signer à besoin de 110 signatures et donc chaque signature compte ! Un débat public sur le thème zones 30 est organisé à Develier et enfin, une fois l'initiative déposée, une assemblée extraordinaire sera organisée pour adopter ou non la modification du règlement.

Débat public le 16 MAI 2013 au Restaurant du Raisin à 19 H 00

Gardons la sérénité dans nos rues ! Signez l'initiative AU VERSO !

Plus d'infos : www.MOBILITANT.org ou par téléphone 079 307 21 47